



## SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare -405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 09 février 2021

### **Objet : Application du cadre sanitaire renforcé dans les EAJE**

Monsieur le Directeur du Bien-Etre et de la Santé au Travail,

Nous avons été interpellés par de nombreux agents des crèches, en grande difficulté face à l'incohérence des protocoles qu'on leur demande d'appliquer au quotidien, eux-mêmes en complète contradiction avec l'accueil d'enfants présentant des symptômes à la Covid-19.

En effet, les personnels accueillent, au quotidien, des enfants présentant des symptômes tels que fièvre, toux, nez qui coulent, diarrhées...

Les parents leur expliquent qu'eux-mêmes ou plusieurs personnes à leur domicile, présentent des symptômes, mais qu'ils ne souhaitent pas se faire tester.

Par ailleurs, certains établissements font face à un manque de matériel de protection. Certaines crèches ne disposent plus de gants en vinyle, dont le port est pourtant fortement recommandé lors des changes.

Il est répondu aux agents que, le virus étant aéroporté, il n'y a pas lieu de s'inquiéter si l'on ne porte pas de gants à chaque change !

Pour notre syndicat, cette réponse est inacceptable, et ne fait que renforcer l'inquiétude des agents qui craignent pour leur santé et celle de leurs proches.

D'ailleurs, plusieurs d'entre eux ont été testés positifs à la Covid-19, alors qu'ils nous assurent avoir été très vigilants aux gestes barrières, au travail comme dans le cadre privé.

Depuis le 2 février dernier, le nouveau guide ministériel concernant les modes d'accueil du jeune enfant (0-3 ans) précise que « *pour prévenir la diffusion des variantes de la Covid-19, l'accueil de tous les enfants d'un même groupe est à présent suspendu dès le 1<sup>er</sup> cas confirmé de Covid-19* ».

Pour autant, l'accueil d'enfants porteur de symptômes évocateurs de la covid-19 est maintenu.

Pour autant, nous savons que les enfants ne sont que très rarement testés.

Pour autant, le docteur, responsable du service santé au travail, action sociale et handicap, nous affirme que les enfants ne sont pas contaminants.

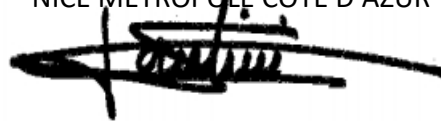
Vous comprendrez que les agents se questionnent face à toutes ces informations contradictoires.

Nous tenons à vous alerter sur cette problématique.

Quelles mesures l'Administration compte-t-elle prendre pour rassurer les agents et garantir leur santé et leur sécurité au travail ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

P / Le syndicat CGT  
NICE METROPOLE COTE D'AZUR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandy Voredini', written over a horizontal line.

Sandy VOREDINI  
Responsable de la section Petite Enfance